



Déclaration de l'Impôt sur les Bénéfices des Entreprises de Production des Hydrocarbures

Code acte	(1) R	ésultat de l'année			Trime	estre (2)					
Matricule fiscal	Code T.V.A	Code N°de la concession			Déclaration (3)	provisoire définitive					
	Case rése	rvée à la cessati	– on d'acti	ivité (4)		,					
Situation (5): Cessation de Date: Jour	e l'activité Mois Année	Cession de l'entrepris	e		Aliénation des concession d'expl						
Identification de l'entreprise											
Raison sociale :		N°Téléphone :									
Adresse du siège social ou de l'établissement en Tunisie :											
		Identification de la	a concessio	n							
Nom de la concession d'exploitat Date d'octroi de la concession d'e Nom du permis :	exploitation Jour	Mois	Anné permis :		Mois	Année					
Nature de la concession ⁽⁵⁾ : Hydr Régime d'exploitation ⁽⁵⁾ : Régin					earbures gazeux e de partage						
Cadre légal (5): Régime Régime conventionnel Décret-loi n°9 Décret-loi n°9 Décret-loi n°9 de Code des l'année 1985 avec option pour l'application de l'année 1985 avec hydrocarbures option pour l'application de l'article 2 du code des hydrocarbures des dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 du code des hydrocarbures											
Natura d'impât ou tova	Impôt sur les bénéfices (rapport R)		Régime con	ventionnel		taxe fixe annuell					
Nature d'impôt ou taxe acquitté sur la base de cette déclaration ⁽⁵⁾	concinces (tupport R)	Impôt sur les so	ciétés	Impôt	complémentaire	l'exploitation					

- $(1) \quad 0: Spontan\'e 1: R\'egularisation 2: Redressement 3: Taxation d'office 4: Cessation d'activit\'e.$
- (2) Indiquer pour les déclarations trimestrielles : 1 : 1er trimestre 2 : 2ème trimestre 3 : 3ème Trimestre 4 : 4ème Trimestre.
- (3) Cette case concerne l'impôt sur les sociétés ainsi que l'impôt sur les bénéfices selon le rapport « R » au titre de l'année. Pour ce dernier cas il faut choisir le 4^{éme} trimestre et la déclaration définitive.
- (4) Pour les cas de cessation d'activité, de cession de l'entreprise ou de l'aliénation des droits de concessions d'exploitation.
- (5) Cocher la case correspondante.

Concessions régies par les dispositions du décret-loi 85-9 ou du code des hydrocarbures

T	T 0	4 •	, ,	•
Ι.	Into	rmations	gene	raies
			8	

	En dinars
Valeur du stock des hydrocarbures au début de l'année	
Valeur du stock des hydrocarbures à la fin de la période d'imposition (1)	
Quantité d'hydrocarbures produite au cours de la période d'imposition (1)	
Valeur de la production relative à la période d'imposition (1)	
Provisions pour remise en état du site d'exploitation (2)	
II. Calcul de l'impôt sur les bénéfices selon le rapport « R »	
Chiffre d'affaires local au titre de la période d'imposition (y compris la redevance proportionnelle payée en espèce) (3) (a)	
Chiffre d'affaires à l'export au titre de la période d'imposition (3) (b)	
Redevance proportionnelle payée en nature au titre de la période d'imposition (3) (c)	
Chiffre d'affaires global au titre des années antérieures (y compris la redevance proportionnelle payée en espèce) (d)	
Redevance proportionnelle payée en nature au titre des années antérieures (e)	
Revenus nets:	
Chiffre d'affaires total au titre de la période d'imposition $^{(3)}$ ($\mathbf{I} = \mathbf{a} + \mathbf{b} + \mathbf{c}$)	
Total des chiffres d'affaires au titre des années antérieures ($\mathbf{II} = \mathbf{d} + \mathbf{e}$)	
Total des impôts dus ou payés au titre des années antérieures (III)	
Total (IV= I+II - III)	
Dépenses totales	
Total des dépenses au titre de la période d'imposition (4) (V)	
Total des dépenses au titre des années antérieures (4) (VI)	
Total (VII= V+VI)	
Rapport « R » (5) (IV/VII)	
Résultat comptable : Bénéfice : B Perte : P	
Résultat fiscal : Bénéfice : B Perte : P	
Bénéfices déduits au titre des réserves	
Denences deduits au title des l'eselves	En dinars
Provision pour frais d'abandon et de remise en état du site d'exploitation.	
Autres déductions	
Total	
Liquidation de l'impôt	En dinars
Bénéfices soumis à l'impôt sur les bénéfices	
Taux de l'impôt sur les bénéfices déterminé selon le rapport « R »	······ %
L'impôt sur les bénéfices dû	

⁽¹⁾ Le trimestre ou l'année

⁽²⁾ Joindre l'autorisation de l'autorité concédante(3) Les montants réalisés du début de l'année jusqu' à la fin de la période d'imposition.

⁽⁴⁾ Les dépenses de recherche et d'exploitation

⁽⁵⁾ Le rapport "R" approuvé par l'autorité de tutelle.

III. Ré	égularisation				En dinars
Impôt sur le	es bénéfices dû (I)				
Montants d	léductibles (II)				
• E	excédents antérieurs				
	tetenue à la source (1)				
		.,			
• R	dedevance de prestations d	ouanières			
• I1	mpôts trimestriels payés			•••••	
Montants re	estitués ⁽²⁾ (III)	_			
Résultat : (I	$IV = I - II + III) \qquad \text{Rep}$	ort : R A payer : P			
V. In	npôt dû par les ent	repreneurs et à payer par l'	ЕТАР		En dinars
				Quote-part de l'entrep	reneur
Numéro d'ordre	Matricule fiscal de l'entrepreneur	Nom et prénom ou raison sociale	Impôt dû (profit oil)	RPD payé par l'entrepreneur (3)	Impôt à payer
	To	otal			
		Concessions régies pa	r une conven	tion	
_	t sur les sociétés mations générales				En dinar
	tock des hydrocarbures au				
	tock des hydrocarbures à l				
	nydrocarbures produite au a production relative à l'ex				•••••
	pour remise en état du site				
2. Calcu	ul de l'impôt sur le	s sociétés			
			1		En dinar
		devance proportionnelle payée en espèc	ce) (I)		
	aires à l'export (II) roportionnelle payée en na	iture (III)			
	aires total ($IV = I + II + II$)				
águltat	ntable : Dánáfica : D. D.	Jorta : D			
esultat com ésultat fisca	i	Perte : P			

⁽¹⁾ Joindre la liste des retenues à la source.

⁽²⁾ En cas de déclaration rectificative.(3) Joindre la quittance de paiement

⁽⁴⁾ Joindre l'autorisation de l'autorité concédante.

Bénéfices déduits

nences dec					En dinars
Code (1)	Cadre légal de la déduction	Montants investis	Entreprise au nive	eau de laquelle l'investissement a été effectué	Montants déduits
	ucuucuon		Matricule fiscal	Raison sociale	
			•••••		
7	ГОТАЬ			TOTAL	
quidation o	le l'impôt				

			•····							
T	OTAL			TOTAL						
Liquidation d	le l'impôt					En dinars				
Bénéfice soumis à L'impôt sur les so	ociétés dû (35 %)								
Minimum d'impô	t en tenant comp	ote des avantages fiscaux								
3. Référence	es de paiem	ent des acomptes p	rovisionnels			En dinars				
Acomptes pro	ovicionnale	Recette des finances	Quitta	ances	Ma	ontant navá				
Acomptes pro	ovisionneis	Recette des finances	Date	Numéro	Montant payé					
1 ^{er} acom	pte									
2ème acor	mpte				••••					
3ème acon	mpte				••••					
ТОТ	A L				••••					
4. Régularis	sation au tit	re de l'impôt sur le	es sociétés			En dinars				
Impôt sur les	sociétés dû (I)									
Retenue à la	source, acomp	ptes, reports et avance	s déductibles (II)							
- Retenu	e à la source (2)								
_	otes provisionn	els payés			•••••					
- Excéde	ents antérieurs				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••				
Résultat : (III	I = I - II) F	Report : R A payer : I	P							
5. Contribu	tion Sociale	de Solidarité (Imp	oôt sur les sociétés)		En dinars				
Bénéfice net sou	ımis à l'impôt									
Contribution So	_	rité dû								
Excédant de la c	contribution au	titre de l'année précéde								

Impôt à payer : P ou report : R (D)

⁽¹⁾ Voir la dernière page de la déclaration

⁽²⁾ Joindre la liste des retenues à la source

I. Impôt complémentaire sur les bénéfices

1. Informations générales

	En dinars
Valeur du stock des hydrocarbures au début de l'exercice	
Valeur du stock des hydrocarbures à la fin de l'exercice	
Quantité d'hydrocarbures produite au cours de l'exercice	
Valeur de la production relative à l'exercice Provisions pour remise en état du site d'exploitation (1)	
1 Tovisions pour ternise en état du site à exploitation	
2. Calcul de l'impôt complémentaire sur les bénéfices	En dinars
Bénéfice fiscal (I)	
Perte fiscale (II)	
Impôts, droits et taxes réintégrés (III)	
Résultat (IV = I - II + III) Bénéfice : B Perte : P	
Taux fixé par la convention	%
Impôt pétrolier dû (a)	
Avances, impôts déductibles (b)	
Retenue à la source (2)	
Acomptes provisionnels payés	
Impôt sur les sociétés payé	
 Impôts air les societes paye Impôts, droits et taxes réintégrés (= III) 	
- Impots, droits et taxes reintegres (= III)	
Impôt pétrolier restitué ⁽³⁾ (c)	
Résultat $(\mathbf{a} - \mathbf{b} + \mathbf{c})$ Report : R A payer : P	
II. Contribution Sociale de Solidarité (Impôt complémentaire	e) En dinars
Résultat fiscale	
Contribution Sociale de Solidarité dû	
CSS payée au niveau de la déclaration de l'impôt sur les sociétés	
Excédant de la contribution au titre de l'année précédente	
Impôt à payer : P ou report : R (D)	
Taxe fixe sur la superficie de la conc	ession d'exploitation
Au titre de l'année (4)	:
Montant de la taxe (en dinars)	

- (1) Joindre l'autorisation de l'autorité concédante.
- (2) Joindre la liste des retenues à la source
- (3) En cas de déclaration rectificative.
- (4) Joindre l'arrêté du Ministre chargé des Hydrocarbures, fixant la taxe fixe par hectare de terrain compris dans la concession.

Récapitulation

			En dinars		
Impôts et taxes	Impôt à payer : P Ou report : R (I)	Déduction (impôt payé) (II)	Impôt à payer : P Ou report : R III= (I-II)	Pénalités de retard	Total
- Impôt sur les bénéfices					
- Impôt dû par les entrepreneurs et payé par l'ETAP					
- Impôt sur les sociétés					
- Impôt complémentaire					
- Contribution sociale de solidarité (IS)					
- Contribution sociale de solidarité (Impôt Complémentaire)					
- Taxe fixe sur la superficie de la concession					
TOTAL				•••••	
Réservée à l'admi Recette des Finances	s Année	présente déc	c, certifie exactes et si claration. Cachet et Signat	le	
N° Etablissement bancaires Ordre National des Po	e ou l'Office	prise ^{(3) (4)} N° de compte couran	t bancaire ou pos	stal com	l'ouverture du pte courant aire ou postal

- (1) En cas de déclaration rectificative.
- $(2) \quad 1: Paiement\ intégral\ -\ 2: Paiement\ différé$
- (3) Joindre un état en cas de besoin.
- (4) Joindre les pièces justificatives des numéros des comptes bancaires et postaux.

III - Pièces annexées à la déclaration (1)

Pièces	Oui	Non
- Les états financiers :		
* Bilan		
* Etat de résultats		
* Etat de flux de trésorerie		
* Notes aux états financiers		
- Tableau de détermination du résultat fiscal à partir du résultat comptable		
- Etat détaillé des amortissements		
- Etat détaillé des provisions pour créances douteuses comportant l'identité du débiteur et la valeur		
nominale de chaque créance ainsi que le montant des provisions constituées et la valeur comptable nette		
- Etat détaillé des provisions constituées au titre de la dépréciation du stock indiquant le coût initial et les provisions constituées et la valeur comptable nette pour chaque catégorie de stock.		
- Etat détaillé des provisions constituées au titre de la dépréciation des actions et parts sociales indiquant le		
coût initial, les provisions constituées et la valeur comptable nette des actions et des parts sociales.		
- Etat détaillé des dons, subventions et des mécénats (2)		
- Les mécénats affectés à la création et à l'entretien des espaces verts et des parcs familiaux et ruraux dans		
le cadre de conventions conclues à cet effet avec le ministère chargé de l'environnement ou le ministère		
chargé de l'équipement et l'habitat, et ce, dans la limite de 150 mille dinars par an.		
- Attestation de libération du capital souscrit ou attestation prouvant le paiement des montants au titre des		
bénéfices réinvestis dans les sociétés d'investissement à capital risque ou dans les fonds communs de		
placement à risque.		
- Attestation de placement délivrée par les sociétés d'investissement à capital risque ou par les fonds		
commun de placement à risque justifiant l'emploi du capital libéré ou des montants déposés auprès d'elle ou		
leurs actifs selon son objectif ou à un pourcentage de 75% au moins dans des zones de développement ou		
l'engagement à se conformer à la condition de placement.		
- Attestation de libération du capital souscrit.		
- Etat détaillé des dépenses de prospection et de recherche ou des dépenses d'établissement des		
canalisations de transport des hydrocarbures financés par le réserve prouvant le coût total des dépenses et		
la partie des dites dépenses financés par le réserve.		
- Etat récapitulatif des retenues à la source et des avances.		

Visa	de l'a	gent	responsa	able	de l	la ré	cention	des	nièces
v 15a	ucia	וצטוונ	I CODUIDA	ant	uu	ıa ı v	CCDUOH	ucs	DICCO

Le	• • •
Cachet de la recette	

(1) Cases à remplir par la recette

Le dépôt de la déclaration ne peut être refusé pour défaut de présentation de l'une des pièces indiquées.

(2) Relevé détaillé des dons, subventions et mécénats indiquant l'identité des bénéficiaires et les montants qui leur ont été accordés ainsi que le coût d'acquisition ou de construction des logements à la date de leur octroi, accordés en donation au profit des conjoints, ascendants et descendants des martyrs de la nation de l'armée, des forces de sécurité intérieure et des douanes.

IV – Renseignements complémentaires

Informations concernant l'expert-comptable

No	om et	prénor	n du co	ompta	able	ou de	l'exp	ert-co	omptable ou la ra	nison so	ciale: .				••••	••••	••••			•••••				
Ad	resse															·····	nog	 tal				 T	<u> </u>	7
								• • • • • •								oue	pos	ıaı						
			Mat	ricule	e fisc	cal			Code catégorie	:		N	√° C I I	N										
Info	rma	tions	con	ceri	nan	t le	cons	seill	er fiscal															
No	m et p	orénom	du co	nseill	er fi	scal o	ou la ra	aison	sociale															
Ad	resse																							
••••			••••	• • • • • •											C	ode	post	tal	[7
	N	/atricu	le fisca	al					Code catégorie	: N	°CIN	I _							-			•	•	
Info	rma	tions	s con	ceri	nan	t le	com	mis	saire aux co	mpte	es													
Nom	et pre	ánom d	u com	micco	oiro (niv c	omnte	e ou 1	a raison sociale															
	_						-																• • • •	
																<i>C</i>	1	4						
•••	• • • • • •	• • • • • • •		• • • • •		••••					• • • • • • •	•••••	• • • • • • •			C	oae j	osta	ш <u>Г</u>					
		Matr	icule f	iscal				C	Code catégorie N° C I N															
Info	rma	tions	conc	ern	ant	t le c	capit	tal s	ocial															
Mont	ont du		1	1 (an	dina)																		
		capita															••			••••	• • • • •			
Valeu	ır de l	'action	ou pa	rt soc	iale	(en d	inars)										••			••••				••
Noml	ore d'a	actions	ou de	parts	soci	iales																		
Info	rma	tions	con	cern	an	t la	répa	rtit	ion du capit	al en	tre le	s ass	ociés	S ⁽¹⁾										
No		Prénom	L							C I N Ou			No	mbre	e d'a	actio	ons o	11		vide	ntant	listri	bués	
Ra	Ou ison s	ı sociale			Α	Adress	se		Code (2)	cule fis		,la	C	le pa	ırts s	socia	ales				ssoci e pré			
									Code (-)	-	Matrici	iie									dina			
			•••				•••••								•••••					•••••		•••••		
Info	rmat	ione	CODC	prne	nt]pc 4	done	et le	s subvention		rdés	•••		•••	•••••	•••••								
THE	ımal	.10119	COHU	C1 116	4111	103 (40112	er ie				,		-									En d	inars
		Taux	de la	dédu	ctior	1			Total de	es mont des sub			8					Me	ontan	ts dé	duits			
			0.2						•••••		•••••													
100% T O T A L																								

⁽¹⁾ Citer le nom, prénom, qualité et adresses complètes des associés en ajoutant une liste détaillée en cas de besoin.

⁽²⁾ Code : 1 : Carte d'identité national – 2 : Carte de séjour pour les étrangers – 3 : Matricule fiscal – 4 : Identifiant des entreprises non résidentes et non établies en Tunisie – 5 : Capital social ouvert au public

Informations concernant la participation supérieure ou égale à 10% dans le capital des autres sociétés (1)

N°ordre	Matricule fiscal de la société	Raison sociale de la société	Capital social (en dinars)	Taux de la participation

Informations concernant les déficits reportés et les amortissements différés

Montants en dinars

Année (2)	Montant des pertes	Montant des amortissements différés			

Répartition de la participation dans la concession entre les co-titulaires

Raison sociale	Matricule fiscal	Taux de participation		

Informations concernant l'établissement stable

Raison sociale du siège :
Nationalité :
Etat de résidence :
Adresse du siège :

Informations concernant l'utilisation des montants déduits au titre des réserves constituées

Montants en dinar

						Montants en dinars	
Avantages fiscaux donnant droit à déduction Code (3) Cadre légal de		Montants utilisés au titre des déductions de la période	période d'imp	lisés au cours de la position au titre des s années précédentes	Souscription au capital des sociétés donnant droit à déduction des bénéfices et revenus réinvestis		
	l'avantage	d'imposition	Année de déduction	Montants utilisés	Matricule fiscal	Raison sociale	
Total							

Liste des entreprises ayant acquis le droit de la concession ou dont le droit de la concession leur a été transmis

N° Ordre	Raison sociale de l'entreprise ayant acquis le droit de la concession	Matricule fiscal
••••••		

- (1) Joindre un état en cas de besoin
- (2) Préciser l'année d'origine de la perte et l'année d'origine des amortissements différés.
- (3) Voir la dernière page de la déclaration.

Avantages fiscaux donnant droit à déduction

Nature de l'avantage	Bénéfices provenant de l'activité	Souscription au capital des sociétés
Déduction de la plus-value de la fusion des éléments d'actif.	6851	
Déduction de la plus-value provenant de la cession des actions cotées à la bourse acquises ou souscrites avant le 1er janvier 2011 ou dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	6841	
Déduction de la plus-value provenant de la cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis acquises ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 et ce lorsque leur cession a lieu après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.	6801	
Déduction de la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding	6811	
Bénéfices provenant de la location d'immeubles au profit des étudiants. (1)		1212
Bénéfice provenant des services de restauration au profit des étudiants, des élèves et des apprenants dans les centres de formation professionnelle de base.		1222
Les revenus ou les bénéfices souscrits au capital des sociétés d'investissement à capital risque ou placés auprès d'elles sous forme de fonds à capital risque qui emploient le capital souscrit et libéré ou les montants déposés sous forme de fonds à capital risque dans des sociétés établies dans les zones de développement régional ou agricole.		6842
Bénéfices réinvestis dans les SICAR ou placés auprès d'elle dans des fonds de capital à risque ou dans des fonds de placement à risque qui s'engagent à utiliser 75% au moins de leurs capital libéré et des montants mis à sa disposition et de leurs actifs dans le financement des projets établies dans les zones de développement régional ou agricole.		6852
Les revenus ou les bénéfices souscrits au capital des sociétés d'investissement à capital risque ou placés auprès d'elles sous forme de fonds à capital risque qui emploient le capital souscrit et libéré ou les montants déposés sous forme de fonds à capital risque pour l'acquisition ou la souscription des actions ou des parts sociales ou des obligations convertibles en actions nouvellement émises par des entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux au titre de réinvestissement.		6882
les revenus ou les bénéfices souscrits au capital des sociétés d'investissement à capital risque ou placés auprès d'elles sous forme de fonds à capital risque qui s'engagent à employer 65% au moins du capital souscrit et libéré ou des montants déposés sous forme de fonds à capital risque pour l'acquisition ou la souscription des actions ou des parts sociales ou des obligations convertibles en actions nouvellement émises par des entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux au titre de réinvestissement.		6872
Les bénéfices réinvestis dans la souscription au capital initial ou à son augmentation des entreprises nouvellement créées.		2912
Les bénéfices réinvestis dans les SICAR ou autre organisme d'investissement qui s'engagent à employer 65% au moins du capital dans des Startups.		2932
Les revenus ou les bénéfices réinvestis dans la souscription, dans le cadre d'une restructuration financière, au capital des hôtels touristiques.		2922
Les bénéfices placés auprès des fonds d'amorçage		1432
Les bénéfices réinvestis pour l'acquisition d'entreprises en difficultés économiques dans le cadre de la loi n° 34 de l'année 1995.		1522
Exportation totale (pendant la période de déduction totale).		2112
Exportation totale pour les sociétés de commerce international (pendant la période de déduction totale).		2172
Exportation partielle.		2122
Développement régional : le premier groupe (pendant les cinq premières années à partir de la date d'entrée en activité effective)		2362
Développement régional : le deuxième groupe (pendant les dix premières années à partir de la date d'entrée en activité effective)		2372
Développement régional pour les sociétés exerçants une activité avant le 1 ^{er} Avril 2017 dans la période de déduction totale.		2392
Développement agricole pour les établissements actifs avant le 1er Avril 2017.		2492
L'agriculture et la pêche pour les entreprises ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement à partir du 1 ^{er} janvier 2017		2482
Les entreprises établies aux parcs d'activités économiques		3152
Les bénéfices ou les revenus réinvestis dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques.		5792
Réserve déductible du bénéfice imposable destinée à financer :		
 des dépenses de prospection et/ou de recherche sur le même permis et/ou d'autres permis de prospection ou de recherches détenus par le titulaire (le taux de financement par ladite réserve ne peut pas dépasser les 30% du montant desdites dépenses) 	4201	
 des dépenses de prospection et/ou de recherche pris en supplément des engagements contractuels initiaux sur le même permis ou autres permis détenus par le titulaire. (le taux de financement par ladite réserve ne peut pas dépasser les 50% du montant des dépenses de prospection et/ou de recherche supplémentaires). 	4211	
 des dépenses d'établissement des canalisations de transport des hydrocarbures (articles 75 à 83 du code des hydrocarbures) 	4221	
Provision pour frais de remise en état du site d'exploitation.	4301	

⁽¹⁾ Les bénéfices provenant des investissements directs des projets d'hébergement universitaire privé, sont soumis, après l'expiration de la période de déduction totale, à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Relevé détaillé des montants retenus à la source au titre l'Impôt sur les Bénéfices des Entreprises de Production des Hydrocarbures ⁽¹⁾

	A			
Raison sociale: Nom de la Concession d'exploitation :	Matricule fiscal	Code TVA	Code catégorie	N°de la concession
r · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Nombre de pages				

	Débiteur des montants payés			Date de			Taux	Montant de la		
N°	Matricule fisca	Nom et nuénem en	Activité	Adresse récente	l'attestation de retenue à la source	Type de l'opération	Montant Brut	de retenue	retenue à la source	Montant net payé
	Total									

⁽¹⁾ Ajoutez un relevé le cas échant.